

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MARS 2025

Présidence : M. Nicolas Bersier, Président

Salle du Conseil communal

1 – Appel

17 conseillères et conseillers sont présents, 9 sont excusés et un absent. Les 5 membres de la Municipalité sont présents.

2 – Adoption de l'ordre du jour de la séance

Le Président informe que le point 1 « Assermentation » sera traité en point 4. L'ordre du jour modifié est accepté, à l'unanimité.

3 – Adoption du précédent procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2024 a été envoyé aux conseillères et conseillers. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

4 - Assermentation

Mme Carole Maire est assermentée comme 28^{ème} conseillère en remplacement de M. Adrien Magnenat démissionnaire.

Le Conseil communal est à nouveau au complet.

5 – Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 2024-04 relatif à la demande de crédit pour l'investigation technique sur la parcelle 411

M. V. Müller lit le rapport.

M. D. Moffrand comprend que la Commune est obligée de faire les travaux sans savoir qui va payer quoi ?

M. B. Martignier répond que c'est exact, la Commune fait les travaux et les paie et éventuellement après il y aura une répartition des coûts selon la réponse du Canton.

Autre information, M. B. Martignier a demandé une deuxième offre pour ces travaux qui est d'environ CHF 10'000.00 moins chère. Ce sera donc cette dernière qui sera retenue.

M. M. Roch se demande si le Conseil accepte le crédit, il n'y aura plus de répartition de la part du Canton.

M. Y. Lorenzini est du même avis, en principe on ne peut pas effectuer des travaux subventionnés avant l'accord formel.

M. B. Martignier répond que ce n'est pas une subvention mais une répartition des coûts, c'est différent. Le Canton doit se prononcer si on peut faire intervenir dans cette répartition, les entreprises qui ont « pollué le site ».

Mme M. Reymond Chenuz demande pourquoi le Canton n'a pas la réponse, il doit y avoir des précédents ?

M. C. Languetin répond que le Canton doit vérifier l'aspect juridique.

M. M. Roch demande si la Commune a d'autres sites potentiellement pollués ?

M. B. Martignier répond qu'il parlera dans les divers de la butte de tir à dépolluer.

La parole n'étant plus demandée, les conclusions, soit :

- D'autoriser la Municipalité à réaliser ce projet pour un montant de CHF 45'000.--
- D'accepter que ce montant soit financé par la trésorerie courante
- De relever la commission de son mandat

Sont acceptées par 14 OUI 3 NON et 1 abstention.

6 – Préavis et rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis 2025-01 relatif au règlement et tarif des émoluments du Contrôle des habitants

Le préavis a été transmis aux conseillères et conseillers et ne sera pas relu.

M. M. Roch lit le rapport.

La parole n'étant pas demandée, les conclusions, soit :

- **D'adopter** la proposition du nouveau règlement et tarif des émoluments du Contrôle des habitants
- **D'en fixer** l'entrée en vigueur dès son approbation par le Chef du Département concerné

Sont acceptées à l'unanimité.

7 - Préavis 2025-02 relatif à la modification du nombre de conseillers communaux

Le préavis a été transmis aux conseillères et conseillers et ne sera pas relu.

M. C. Languetin précise que la Loi sur les communes est en consultation et que si cette dernière est changée nous serons dans les normes avec cette proposition de changement.

Le bureau propose donc la commission suivante

Reymond Chenuz Magali, Présidente

Goy Audrey

Roch Solange

Moffrand Dany

Teutschmann Sacha

Qui est acceptée à l'unanimité.

8 – Préavis 2025-03 relatif à la réfection du Chemin de Suchaud

Le préavis a été transmis aux conseillères et conseillers et ne sera pas relu.

M. D. Moffrand demande pourquoi on ne prévoit pas de goudronner ce chemin sur toute sa longueur ?

M. C. Goy informe qu'il est exclu pour les services de l'Etat de le goudronner sur toute sa longueur, il a déjà fallu batailler pour refaire goudronner les bouts qui l'étaient auparavant.

Mme M. Reymond Chenuz demande s'il est possible d'étudier de faire des renvois d'eau plus solide qu'en bois.

M. C. Goy prend note de cette remarque.

M. Y. Lorenzini précise qu'il existe des renvois d'eau en béton.

La parole n'étant plus demandée, le bureau propose la commission suivante pour l'étude de ce préavis

Reymond Patrick, Président

Boschung Pugin Catherine

Fahrni Florine

Gafner Pauline

Pythoud François

Qui est acceptée à l'unanimité.

9 – Communications de la Municipalité et divers

M. D. Perotti, Municipal, informe qu'il existe une nouvelle application pour connaître comment sont triés les déchets. Il s'agit de l'application « Looping - Trions, Recyclons... »

Mme C. Paccaud, Municipale, informe que la Commune est maintenant propriétaire de la buvette et du terrain de foot suite à une donation de la part de l'Amicale du Criblet. Les demandes de location se font par le site internet ou auprès du Greffe municipal.

M. S. Teutschmann a loué dernièrement la Grande salle, il a été surpris en bien de voir que la location de la Grande salle était moins chère pour les sociétés et privés de Vaulion. Cependant, il y a eu un problème avec les CHF 100.00 qui doivent être réglés au tenancier de l'Hôtel pour les WC. Ne serait-il pas plus simple que la Commune facture ce forfait au locataire ?

Mme C. Paccaud répond qu'en effet, il va être pratiqué comme cela et les conditions générales de location

seront changées en conséquence. L'information a été transmise aux sociétés locales pas plus tard que ce matin.

M. C. Goy, Municipal, informe que la mise à l'enquête pour la Posogne, création d'un étang et mise en conformité de plusieurs constructions est en cours auprès de la Commune de Mont-la-Ville. Les soumissions sont en cours et il reviendra prochainement avec un préavis.

Au niveau des forêts, 6'600m³ de bois ont été coupés en 2024 sur un potentiel de coupe de 3'700m³. Cette augmentation est due au bostryche.

Le Groupement forestier du Vallon du Nozon organise une meule à charbon du 8 au 16 mai prochain au refuge à Croy.

La Commission de Gestion des alpages est prévue pour le samedi 13 septembre 2025.

M. B. Martignier, Municipal, informe le projet d'adduction d'eau depuis Vallorbe est toujours en stand-by.

Assainissement de la butte de tir, la Direction générale de l'environnement a ressorti ces dossiers et le délai pour l'assainissement est fixé au 31.12.2025 pour toucher les subventions de 40% Confédération et 30% Canton. Il y aura également la butte de tir à Bretonnières à assainir, la Commune est concernée vu les accords que nous avons avec Bretonnières pour le tir.

M. B. Martignier a demandé une offre à la même entreprise qui va faire l'étude de la parcelle 411.

M. D. Moffrand souhaite connaître le coût. M. B. Martignier informe qu'il n'a rien de concret et au goût du jour. Le bureau CSD avait fait un rapport en 2010, mais il n'est plus valable pour le Canton.

Mme M. Reymond Chenuz se demande comment on peut assainir une butte à Bretonnières alors que le stand est utilisé.

M. B. Martignier répond qu'il est utilisé depuis de nombreuses années avec des récupérateurs de balles, c'est la vieille butte de tir plus utilisée qui doit être assainie.

M. C. Languetin, Syndic, informe que la Loi sur les Communes est actuellement en consultation publique. Si intérêt, les conseillers peuvent contacter l'Administration. Le Canton prévoit plein de nouveautés !

Écoles : l'association scolaire ASCOVaBaNo va devoir réviser ses statuts surtout au niveau du plafond d'emprunt, cela se fera dans le courant 2025.

Des patrouilleurs scolaires seront engagés sur Vallorbe.

M. P. Reymond demande des nouvelles concernant les projets éoliens.

M. C. Languetin répond qu'il n'y a pas de nouvelles à donner vu que les projets sont toujours au TF.

M. C. Goy complète que les aménagements routiers étaient en pose hivernale et vont bientôt reprendre. La Route de la Provence restera fermée jusqu'à ce que la route soit remise en état, prochainement.

M. D. Moffrand demande des nouvelles de la Société VOé vu qu'il n'y a plus de directeur ! M. C. Languetin répond que M. Stéphane Costantini, Syndic de Vallorbe et membre du Conseil d'administration de VOé a pris l'intérim surtout pour VOé éole mais il n'a pas d'autres informations.

Mme V. Dupraz-Rutz demande comment va faire VOé pour l'amenée d'eau depuis Vallorbe si des problèmes avec les sources surgissent vu que pour l'instant le projet est en stand-by ?

M. C. Languetin répond que VOé s'est engagé et va devoir assumer même si la conduite ne peut pas se faire avec les communes. C'est actuellement la Cour des comptes qui bloque ces projets car elle estime que le Canton ne doit pas subventionner les adductions d'eau. La Direction de l'Agriculture a fait opposition à cette décision.

Sans subventions, les communes ne s'engageront pas dans ces travaux mais VOé devra le faire en cas de nécessité.

Le Président, M. N. Bersier, rappelle que la prochaine séance est fixée au jeudi 19 juin 2025.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 21h00.

Le Président
N. Bersier

La Secrétaire
V. Meyer